

## ATTESTATION DE PARUTION

Cette annonce est commandée pour paraître, sous réserve de conformité à son usage, dans :

**Référence annonce :** HV112870, N°UT24007503  
**Nom du support :** UNION & TERRITOIRES  
**Département :** 87  
**Date de parution :** 12/01/2024  
**Objet :** Enquêtes publiques / Enquête publique

Cette attestation est produite, sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Le 12 Décembre 2023



Le Président

UNION & TERRITOIRES s'autorise à ne pas publier toute annonce ne respectant pas l'organisation éditoriale du support et ne respectant pas les conditions générales de vente. La mise en page de l'annonce, située sur la présente attestation est donnée à titre indicatif. Elle ne saurait présager de la mise en page effective dans le support concerné.

h



### Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 2023-286 en date du 11 décembre 2023, le maire de Couzeix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, préalablement à la délivrance du permis d'aménager présenté par la Communauté Urbaine Limoges Métropole pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas-de-l'Âge.

#### DATES DE L'ENQUÊTE

La commune de Couzeix informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera **du lundi 8 janvier 2024 au jeudi 8 février 2024 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

#### COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

M. Benoist DELAGE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges du 26 octobre 2023.

#### LIEU DE L'ENQUÊTE

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Couzeix, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.

Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Couzeix (<https://www.couzeix.fr>).

#### OBSERVATIONS DU PUBLIC

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non-mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Couzeix.

Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de Couzeix (Mairie de Couzeix, 176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix).

Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée : [enquete-pa-masdelage@couzeix.fr](mailto:enquete-pa-masdelage@couzeix.fr)

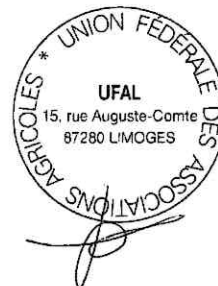
#### PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Couzeix :

- Lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Mercredi 17 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 ;
- Mardi 30 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;
- Jeudi 8 février 2024 de 14h30 à 17h30.

#### DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE

Arrêté du Maire autorisant le permis d'aménager n° PA08705023D4011, déposé le 6 octobre 2023 par la Communauté Urbaine Limoges Métropole, pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas-de-l'Âge.





PRÉFET DE LA HAUTE-VIENNE  
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement

Société SARL Parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU »  
Installation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison sur la commune de PEYRAT-DE-BELLAC en Haute-Vienne

La société Parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU » dont le siège social se situe 96 rue Nationale à LILLE (59800) a déposé un dossier le 08 juin 2021 (accusé de réception du même jour) en vue d'obtenir une autorisation environnementale pour l'exploitation du parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU » sur la commune de PEYRAT-DE-BELLAC (87) et l'installation de quatre éoliennes et d'un poste de livraison.

Cette demande est classable sous la rubrique n° 2980.1 de la nomenclature des ICPE (installations classées pour la protection de l'environnement) - régime de l'autorisation.

Rubrique	Libellé simplifié	Détail des installations ou activités existantes et projetées	Régime
2980.1	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie éolienne comprenant un vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs 1. Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Nombre d'aérogénérateurs Hauteur maximale en bout de pale Puissance maximale unitaire Puissance maximale totale installée	4 180 m 3,9 MW 15,6 MW Autorisation (6 km)

Sur la demande formulée par le directeur général de la société Parc éolien « LES BOUCLES DU VINCOU », le préfet de la Haute-Vienne a prescrit par arrêté du 14 décembre 2023, l'ouverture d'une enquête publique qui se déroulera du lundi 8 janvier 2024 à partir de 14h au vendredi 9 février 2024 jusqu'à 12h, pendant une durée de trente-trois (33) jours consécutifs.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique comprenant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse écrite du maître d'ouvrage, l'avis de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, de la Direction Générale de l'Aviation Civile, de la Direction de la Sécurité Aéronautique d'Etat et le certificat de dépôt des données de biodiversité est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classées-ICPE/Avis-d-enquete-publique-observations-du-public/Parc-éolien-Les-BOUCLES-DU-VINCOU-sur-la-commune-de-PEYRAT-DE-BELLAC>

- sur support papier en : mairie de PEYRAT-DE-BELLAC - siège d'enquête - rue de la Colline - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC
- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
- le samedi de 9h à 12h

- sur un poste informatique : en mairie de PEYRAT-DE-BELLAC aux jours et heures indiqués ci-dessus, et à la préfecture de la Haute-Vienne, direction de la légalité, bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP), 1 rue de la Préfecture, accueil rue Daniel-Lamazière à Limoges, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux au public (se munir d'une pièce d'identité et prévenir préalablement à la visite le BPEUP par l'intermédiaire du standard de la préfecture au 05 55 44 18 00) ;

- sur la plateforme dédiée aux projets soumis à étude d'impact : [www.projets-environnement.gouv.fr](http://www.projets-environnement.gouv.fr) (plateforme dédiée aux pièces du dossier relatives à l'évaluation environnementale sans obligation d'y mettre en ligne l'ensemble des documents notamment ceux de l'étude de dangers).

- Le public pourra formuler ses observations et propositions :
  - par courriel à l'adresse suivante : [enquete-publique-5061@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-5061@registre-dematerialise.fr)
  - ou sur le registre dématérialisé à l'adresse du site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/06>

- Les observations seront consultées dans les meilleurs délais sur ce site internet de registre dématérialisé et donc accessibles à toute personne souhaitant en prendre connaissance :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le président de la commission d'enquête à la mairie de PEYRAT-DE-BELLAC ;
- par correspondance à la mairie de PEYRAT-DE-BELLAC - siège d'enquête - rue de la Colline - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC - à l'attention du président de la commission d'enquête qui les annexera au registre d'enquête.

Les observations du public reçues le premier jour d'enquête avant 14h et dernier jour d'enquête après 12h ne seront pas prises en compte.

Ces observations et propositions sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Les membres de la commission d'enquête ont été désignés le 5 décembre 2023 par décision du vice-président du tribunal administratif de LIMOGES. Elle est composée de : M. Guy JOUSSAULT, ingénieur territorial, en retraite, M. Michel BUFFIER, ingénieur en chef des études techniques d'armement, en retraite et de Mme Michèle PETIT-JEAN-DELMON, retraitée de la fonction publique territoriale.

Un membre au moins de la commission d'enquête recevra les observations et propositions du public aux lieux, jours et heures fixés ci-après :

Mairie de PEYRAT-DE-BELLAC - rue de la Colline - 87300 PEYRAT-DE-BELLAC

- lundi 8 janvier 2024 de 14 h à 17 h
- mercredi 17 janvier 2024 de 9 h à 12 h
- samedi 27 janvier 2024 de 9 h à 12 h
- vendredi 2 février 2024 de 14 h à 17 h
- mercredi 7 février 2024 de 9 h à 12 h
- vendredi 9 février 2024 de 9 h à 12 h

Tout renseignement sur le projet peut être demandé auprès de la société du Parc Eolien Les Boucles du Vincou : M. Fabien BEGHIN - Tél. 03 20 51 16 59 - e-mail : [f.beghin@p-global.com](mailto:f.beghin@p-global.com)

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir auprès du préfet communication du dossier d'enquête publique avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci. Le présent avis sera affiché, sauf impossibilité matérielle, sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par son responsable. Il sera également affiché en mairie de PEYRAT-DE-BELLAC et dans les communes concernées par le rayon d'affichage : BELLAC, BLOND, BLANZAC, BERNEUIL, LA-CROIX-SURGARTEMPE, MONTROL-SÉNARD, MORTÉMART, NOUIC, SAINT-BONNET-DE-BELLAC, SAINT-MARTIAL-SUR-ISOP SAINT-SORNIN-LA-MARCHE, VAL-D'ISSOIRE et publié sur le site internet de la préfecture de la Haute-Vienne (<https://www.haute-vienne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Installations-classées-ICPE/Avis-et-dossier-d-enquetes-publiques-observations-du-public/Parc-éolien-Les-BOUCLES-DU-VINCOU-sur-lacommune-de-PEYRAT-DE-BELLAC>).

La commission d'enquête dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête publique pour remettre son rapport et ses conclusions qui seront consultables :

- sur le site Internet de la préfecture de la Haute-Vienne ;
- [www.haute-vienne.gouv.fr](http://www.haute-vienne.gouv.fr) Rubrique « Actions de l'Etat », « Environnement risques naturels et technologiques », « ICPE », « Rapport et conclusions des commissaires enquêteurs » ;

- à la préfecture de la Haute-Vienne - Direction de la Légalité - Bureau des Procédures Environnementales et de l'Utilité Publique - 1 rue de la Préfecture à LIMOGES ;
- à la mairie de PEYRAT-DE-BELLAC ;

où ils sont tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet de la Haute-Vienne est compétent pour statuer sur l'autorisation sollicitée, soit par un arrêté d'autorisation environnementale assorti de prescriptions à respecter, soit par un arrêté de refus.

SCP DUFOUR, SALAGNAC, PAULINE  
Notaires associés à Limoges (Haute-Vienne)  
22, avenue du Midi

Dissolution

Aux termes d'une AGE reçue par Me DUFOUR le 29 décembre 2023, les associés de la société SCI KRUGER, siège à Limoges 83C avenue Mes, SIREN 443 574 629 RCS Limoges, dont l'expiration était fixée au 09/03/2026, ont décidé de sa dissolution anticipée à compter du 29/12/2023, et désignent M Hervé GUITTON demeurant à Bordeaux 99 boulevard Wilson comme liquidateur. Le siège de la liquidation a lieu en l'étude de Maître DUFOUR, notaire à Limoges, 22 avenue du Midi. Mention en sera faite au RCS de Limoges.

Pour avis et mention, Me DUFOUR

LCI INDUSTRIE

Société par actions simplifiée au capital de 5 000 €. Siège social : 44 rue Léonard-Samie, 87000 Limoges. 897 650 214 RCS Limoges

Modification du président

Aux termes d'une décision en date du 1 septembre 2023, l'assemblée générale a pris acte de la démission de la SAS ELIAD FINANCE représentée par Monsieur Radouan EL YAMANI de ses fonctions de président et a décidé de pourvoir à son remplacement par la personne de Madame Dikra EL YAMANI.

Pour avis,

JPN DISTRIBUTION

Société à Responsabilité Limitée en liquidation. Au capital de 7 622,45 €. Siège : "Milpat" rue Marthe-Duthail ZI du Ponteix BP 206, 87222 Feytal. Siège de liquidation : 1 rue du Président-Coty 87220 Feytal. Limoges B 347 567 778

Dissolution

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 14 décembre 2023 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de la dite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame Chantal MICHÉAS, demeurant 1 rue du Président-Coty, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 1 rue du Président-Coty 87220 Feytal. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Limoges en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Pour avis, Le Liquidateur.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil  
Article 1378-1 Code de procédure civile  
Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 25 juin 2002, Monsieur Camille LEBLANC, demeurant à Saint-Martin-terressus (87400) 5 Portail-de-Ribagnac, né à Rilhac-Rancon (87570), le 24 avril 1936 décédé à Limoges (87000) (France), le 2 novembre 2023, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me, notaire à Ambazac (87400), 5 rue de la Mazaunie, le 29 décembre 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession Me Sandrine BERGER, sus-nommée, notaire à Ambazac, référence CRPEEN : 87013, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de Limoges de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

CONORE IMMOBILIER

Forme : SC - Société en liquidation  
Capital social : 11 433 euros  
Siège social : Fourcaies 87510 Peyrilliac 344 527 940 RCS de Limoges

Clôture de liquidation

Aux termes de l'AGO en date du 25 octobre 2023, les associés ont approuvés les comptes de liquidation, donné quibus au liquidateur Monsieur Roland DEBUIRE demeurant 26 rue Pierre-et-Nathalie-Martrou, 87000 Limoges et prononcé la clôture de liquidation de la société.

La société sera radiée du RCS de Limoges.

Le Liquidateur

CHANGEMENT D'HAIR

SAS en liquidation au capital de 5 000 €  
Siège social : 1, rue Raoul-Monribot 87230 Doumazac 614 814 794 RCS Limoges

Clôture de liquidation

L'AGE du 20/12/2023 a approuvé les comptes de liquidation, a donné quibus au liquidateur. Il a déclaré de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 20/12/2023. Dépôt au RCS de Limoges.

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL

Par testament olographe du 29 Janvier 2019, Monsieur Jean-Marie LONGEQUEU, en son vivant retraité, ayant demeuré à Chateau-Chervix (87380), 1 rue du Stade, veuf de Madame André DJ-DOGNON, décédée à Limoges (87), le 18 novembre 2023, a institué un ou plusieurs légataire(s) universel(s). Ce testament a été déposé sur un onglet des minutes de Maître Nicolas DEBROSSE, notaire associé à Boisseuil (87220), 17 le Hameau de la Chapelle-Saint-Antoine, suivant procès-verbal en date du 4 décembre 2023, dont la copie a été reçue par le greffe du Tribunal de Grande Instance de Limoges le 6 décembre 2023. Les oppositions pourront être formées auprès de Maître Nicolas DEBROSSE, notaire sus nommé, à Boisseuil, chargé du règlement de la succession.

SCP ATZEMIS - MARTINAT notaires associés à Limoges (Haute-Vienne) 6, rue Jean-Jaurès

Cession de fonds de commerce

Suivant acte reçu par Me Marine PINTO-DEBORD, notaire au sein de la SCP ATZEMIS-MARTINAT, en date du 3 janvier 2024, la société SHAMIR, SASU au capital de 65 000 €, dont le siège social est à Limoges 6, rue Jean-Jaurès, immatriculée au RCS de Limoges sous le n°844 981 738, a cédé à la société MT WALL SASU, au capital de 1 000 €, dont le siège social est à Limoges 6, rue Jean-Jaurès, immatriculée au RCS de Limoges sous le n°82 448 821, son fonds de commerce d'alimentation générale, épicerie et vente au détail, qu'elle exploitait à Limoges (87000) 6, rue Jean-Jaurès. Cette vente a été consentie au prix de 22 000,00 €, s'appliquant aux éléments incorpores pour 200,00 € et au matériel pour 2 000,00 €. Propriété et jouissance : au 3 janvier 2024. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la publication au BODACC, en l'étude de Me Marine PINTO-DEBORD, notaire au sein de la SCP ATZEMIS-MARTINAT, située à Limoges (87000) 6, rue Jean-Jaurès, où domicile est élu à cet effet.

Pour mention,

FRYNEL SARL

au capital social de 100 000 €  
Siège social : 1 chemin de la Croix des Combes 87600 Rochechouart RCS Limoges 803 640 481

Transfert du siège social

Par décision du 1<sup>er</sup> octobre 2023, l'AGE a constaté le transfert du siège social au 10 rue du stade 87600 Rochechouart, avec effet au 01.01.2024.

Pour avis,

ville de  
**COUZEIX**

Avis d'enquête publique

Par arrêté n° 2023-286 en date du 11 décembre 2023, le maire de Couzeix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique, conformément au code de l'environnement, préalablement à la délivrance du permis d'aménagement présenté par la Communauté Urbaine Limoges Métropole pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas-de-l'Age.

**DATES DE L'ENQUÊTE**  
La commune de Couzeix informe les personnes intéressées qu'une enquête publique se déroulera du **lundi 8 janvier 2024 au jeudi 8 février 2024 inclus**, soit pendant 32 jours consécutifs.

**COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**  
M. Benoist DELAGE est désigné en qualité de commissaire-enquêteur pour mener l'enquête susvisée par décision de Monsieur le Président du tribunal administratif de Limoges du 26 octobre 2023.

**LIEU DE L'ENQUÊTE**  
Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier sera tenu à la disposition du public à la mairie de Couzeix, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.  
Ce dossier sera également consultable sur le site internet de la commune de Couzeix (<https://www.couzeix.fr>).

**OBSERVATIONS DU PUBLIC**  
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre d'enquête à feuillets non-mobles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures d'ouverture au public de la mairie de Couzeix.  
Pendant cette période, toutes correspondances relatives à l'enquête devront être adressées au commissaire-enquêteur à la mairie de Couzeix (Mairie de Couzeix, 176 avenue de Limoges, 87270 Couzeix).  
Le public pourra également adresser ses observations via une adresse mail dédiée [enquete-pa-masdelage@couzeix.fr](mailto:enquete-pa-masdelage@couzeix.fr).

**PERMANENCES DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR**  
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Couzeix :  
- Lundi 8 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;  
- Mercredi 17 janvier 2024 de 14h30 à 17h30 ;  
- Mardi 30 janvier 2024 de 9h00 à 12h00 ;  
- Jeudi 8 février 2024 de 14h30 à 17h30.

**DECISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES AU TERME DE L'ENQUÊTE**  
Arrêté du Maire autorisant le permis d'aménager n° PA08705023D4011, déposé le 6 octobre 2023 par la Communauté Urbaine Limoges Métropole, pour une opération d'aménagement mixte économique et d'habitat sur le site du Mas-de-l'Age.